



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2015-07 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

Lors de sa séance régulière du 1er juin 2015, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2015-07 concernant les limites de vitesse*. Avis de motion pour ce règlement a été donné lors de la séance régulière du 4 mai 2015.

Le Ministère des Transports du Québec a approuvé le règlement le 12 juin 2015.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à North Hatley ce 17 juin 2015.

Paul Conway
Adjoint à la direction